

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

Communiqué 003/2021/COCEM relatif à l'observation de l'opération spéciale d'enrôlement et de retrait de fiches descriptives individuelles dans le District de Bamako.

Bamako, le 26 février 2021 : Les travaux de l'opération spéciale d'enrôlement et de retrait de fiches descriptives individuelles se sont arrêtés dans plusieurs centres d'état civil avant la date de clôture fixée au 26 février 2021 selon les agents.

Le jeudi 25 février 2021, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé huit (8) observateurs dans les six (6) centres principaux d'état civil du District de Bamako et les deux (2) centres spéciaux notamment la Mairie du District ainsi que le Gouvernorat du District de Bamako pour observer la prolongation de l'opération spéciale d'enrôlement et de retrait de fiches descriptives individuelles.

A la suite de ce déploiement, la COCEM constate l'arrêt de l'opération spéciale d'enrôlement dans plusieurs mairies, contrairement à l'annonce du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) sur sa prolongation.

Selon des agents, cette interruption serait due au retard dans le paiement des indemnités des personnes en charge de l'opération.

En outre, La COCEM relève qu'à ce jour, le centre spécial du Gouvernorat du District de Bamako, annoncé depuis la première phase, n'est toujours pas fonctionnel.

A l'issue de cette observation, la COCEM relève les constats spécifiques ci-après :

Parmi les huit (08) centres observés, seulement trois (3) ont continué l'opération d'enrôlement conformément à l'annonce du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD). Il s'agit des centres principaux des mairies des communes II, IV et V. A contrario, les observateurs ont constaté l'arrêt des travaux dans les centres d'état civil des communes I, VI, III et la mairie du District de Bamako. En outre, les travaux n'ont toujours pas démarré à la date du 26 février 2021 au centre spécial du Gouvernorat du District de Bamako comme annoncé par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) à la date du 30 novembre 2021.

Les observateurs de la COCEM ont été autorisés à accéder aux centres d'enrôlement des communes 2, 5 et 6.

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

Les travaux de prolongation de l'opération spéciale ont débuté respectivement le 30 janvier 2021 aux centres d'états civils des communes IV et V, le 01 février 2021 au centre d'état civil de la commune II.

Dans les différents centres observés, les travaux ont démarré à 08h.

Tous les centres observés sont accessibles aux personnes vivant avec un handicap.

Les observateurs ont rapporté qu'aucun des lieux visités n'était sécurisé par les Forces de l'ordre.

Par ailleurs, le nombre d'agents chargés de l'enrôlement spécial variait entre deux (02) et quatre (04) personnes selon les centres. Le nombre le plus élevé a été constaté aux centres d'état civil des communes IV et V et le plus faible observé dans le centre d'état civil de la commune II.

Les observateurs de la COCEM ont constaté une forte affluence dans les centres observés, notamment les jeunes qui n'avaient pas achevé leur RAVEC¹.

Dans les centres observés, les observateurs ont relevé qu'un nombre d'enrôlement était fixé cinquante (50) par jour par les agents dans le centre d'état civil de la commune V.. Cette limitation du nombre était due à la capacité des machines à fonctionner correctement, selon les agents. Par contre, le nombre n'était pas limité dans les centres d'état civils des communes II et IV.

Les observateurs ont relevé le non-respect des mesures barrières édictées par les autorités dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19 dans certains centres observés. En effet, la distanciation physique n'était respectée dans aucun centre observé. Le port du masque n'était pas obligatoire en commune IV contrairement aux centres des communes II et V. Quant aux gels hydro alcooliques, ils n'étaient pas disponibles seulement en commune 2.

Le non-affichage de la liste électorale a aussi été observé dans tous les centres d'état civil.

¹ Recensement administratif à vocation d'état civil

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

Par ailleurs, les observateurs ont noté que les citoyens rencontrent des difficultés dans tous les centres observés. Ces difficultés sont d'ordre organisationnel et communicationnel ainsi que le nombre limité des opérations qui pénalise certains citoyens. Outre ces difficultés, les agents sont confrontés également à d'autres défis notamment le nombre réduit du personnel pour faire face au nombre élevé des opérations, la gestion de certains citoyens, l'état défectueux des valises d'enrôlement.

Les observateurs ont aussi noté des actions de campagne de sensibilisation dans les différentes communes du District de Bamako pour la prolongation de l'opération spéciale d'enrôlement à travers des avis et communiqués sur des radios locales, les chaînes de télévision nationales et privées, les réseaux sociaux et sur des affiches.

La COCEM a également relevé que l'adresse mail fidi@ctdec.ml permettant de recevoir les fiches individuelles n'est pas encore opérationnelle.

Recommandations :

Au regard des constats énumérés et dans la perspective des nouvelles opérations spéciales d'enrôlement, la COCEM formule les recommandations suivantes :

1. Doter les agents d'enrôlement des équipements nécessaires pour le bon déroulement des opérations ;
2. Renforcer les équipes d'enrôlement afin de rendre le travail plus fluide et enrôler le maximum de citoyens ;
3. Prendre des dispositions pour rendre fonctionnel le mail fidi@ctdec.ml pour permettre au maximum de citoyens d'obtenir leurs fiches individuelles ;
4. Décentraliser l'opération spéciale d'enrôlement dans toutes les mairies secondaires du District de Bamako en vue de désengorger les centres d'état civil et de toucher le maximum de citoyens particulièrement les jeunes ;
5. Diligenter des missions de suivi pour s'assurer du respect des dispositions relatives aux opérations spéciales d'enrôlement ;
6. Etendre les opérations spéciales d'enrôlement à toutes les régions du Mali ;
7. Renforcer le dispositif de prévention du COVID-19 en rendant disponibles des kits de lavage, gels, masques, gants et en faisant respecter strictement les mesures barrières dans les différents centres ;
8. Assurer le déploiement des forces de l'ordre dans les centres d'opération spéciale d'enrôlement ;

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

9. Intensifier les campagnes de sensibilisation auprès de la population afin de les exhorter à participer à cette étape importante du processus électoral ;
10. Faciliter l'accès des observateurs de la COCEM aux informations des équipes d'enrôlement.

Contexte :

Toutes les élections tenues au Mali se font sur la base de la liste électorale révisée et arrêtée au 31 décembre de chaque année. Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi N°2016-048 du 17 octobre 2016, modifiée par la Loi N°2018-014 du 23 avril 2018 portant Loi électorale en République du Mali, il est tenu une liste électorale au niveau de chaque commune, Ambassade ou Consulat. La même Loi prévoit en son article 41 que ces listes électorales font l'objet d'une révision annuelle du 1^{er} octobre au 31 décembre de chaque année et que les élections, qui se feront durant l'année qui suit la clôture de la liste électorale, sont faites sur la base de cette liste révisée et arrêtée le 31 décembre.

L'objectif de cette révision est de mettre à jour la liste électorale en permettant à la population de procéder à des vérifications, des transferts, des cas de radiation et la prise en compte des nouveaux majeurs. Ainsi, cette phase est d'une importance capitale pour la suite du processus électoral dans la mesure où elle permet de fournir le registre sur la base duquel les cartes d'électeur seront faites et leur donnant l'accès au scrutin.

Toutefois, ce processus de révision annuelle de liste électorale au titre de l'année 2020 a été suspendue suite à la grève illimitée enclenchée par les différents syndicats de la Plateforme d'action commune (SYLTMAT, SYNAC, SYNTRACT et le CS-ADR).

Le 30 novembre 2020, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a annoncé le lancement d'une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles, dans les centres principaux d'état civil du District de Bamako, la Mairie du District de Bamako ainsi que le Gouvernorat du District de Bamako, du 1^{er} au 31 décembre 2020. A la suite de cette première opération, le gouvernement a décidé de prolonger le processus d'enrôlement jusqu'au 26 février 2021.

Conformément à sa mission de veille citoyenne et soucieuse de sa contribution à la transparence, à l'apaisement et à la crédibilité du système électoral et des politiques

Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

publiques, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) compte observer ce processus d'opération spéciale d'enrôlement dans le District de Bamako.

Méthodologie d'observation :

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a déployé ses Observateurs à Long Terme (OLT) ainsi que ses superviseurs du District de Bamako. Ayant couvert les processus électoraux et concertations depuis 2018, ces observateurs ont été renforcés à travers une session de formation portant sur le cadre légal de la révision annuelle des listes électorale et le renseignement de la grille d'observation sur googleforms. Les réponses aux questions de la grille d'observation ont, par la suite, été collectées et analysées par les membres du Secrétariat exécutif.

L'observation de la COCEM repose sur une technique d'observation citoyenne des élections utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La COCEM reste mobiliser et continuera à suivre ce processus d'opération spéciale d'enrôlement.

Contacts Presse :

Drissa TRAORE, Président, +223 70 18 28 77, dtraore@cocem.ml

Salia K TRAORE, Chargé à la communication : +223 76 34 30 25, straore@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : (00223) 20283276 **E-mail :** contact@cocem.ml **Site web :** www.cocem.ml

Twitter : @MaliCocem | **Facebook:** <https://www.facebook.com/cocem mali>